

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

### ADOPTION DU BUDGET 2024 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

---

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville d'Amos :

QUE le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire le **12 décembre 2023 à 19 h** à la salle du conseil de l'hôtel de ville d'Amos situé au 176, 1<sup>re</sup> Rue Est, au cours de laquelle sera adopté le budget de l'exercice financier 2024 et le programme triennal d'immobilisations, tel que défini par l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Lors de cette séance extraordinaire, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget ainsi que sur le programme triennal d'immobilisations.

Prendre note que la séance ordinaire suivra à 19 h 30.

Donné à Amos, ce 29 novembre 2023.

Claudyne Maurice, avocate  
Greffière

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Claudyne Maurice, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 29 novembre 2023 et en affichant une copie au bureau de la Ville le même jour.

Amos, le 29 novembre 2023

---

M<sup>e</sup> Claudyne Maurice, greffière